



MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 octobre 2014

Convocation du mercredi 8 octobre 2014

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, E. Fleury, H. Fayard, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone.

Absents : JL Bourdin, A. Fayot,

Pouvoirs : JL Bourdin pouvoir à H. Cormorèche, A. Fayot pouvoir à G. Devrieux,

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :
 - Eclairage public. Projet d'extinction partiel Test. Accord de l'Assemblée.

1. Désignation du secrétaire de séance

F. Ducray est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. Instruction des autorisations du Sols. Dénonciation convention DDT. Approbation convention service commun CCCD

M. Girer rappelle que jusqu'au 1^{er} janvier 2014 l'instruction des autorisations de droit des sols était réalisé par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Or, depuis cette date la DDT s'est désengagée.

Depuis le début d'année une réflexion est menée par la Communauté de Communes Centre Dombes (CCCD) afin de proposer aux communes une solution pérenne qui garantirait la sécurité juridique des actes pour l'instruction des autorisations de droit des sols. Mi-juillet le conseil communautaire a adopté un projet de convention visant à la création d'un tel service commun. Ce service instructeur mutualisé est géré par la CCCD. Aucun transfert de compétence ne sera réalisé. Le Maire reste compétent pour délivrer ou refuser les autorisations au nom de la Commune. Ladite convention précise la nature des déclarations d'urbanisme pouvant être transmises au service instructeur mutualisé pour instruction (annexe 1 de la convention).

M. Girer précise que ce service composé à l'initial de deux agents va intégrer au 1^{er} janvier 2015 deux autres agents pour un total de trois équivalents temps plein. La secrétaire chargée notamment de l'urbanisme en mairie de Mionnay va intégrer au 1^{er} janvier ce service.

M. Girer précise que le conseil préalable aux habitants relèvera toujours de la commune. Le service mutualisé pourra assister la commune en amont uniquement sur demande d'un élu. La convention prévoit une répartition précise des tâches incombant à la Commune et au service instructeur mutualisé, étant précisé que certaines tâches et signatures restent de la compétence exclusive du maire, dont notamment la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes. Le service instructeur mutualisé propose au maire une décision et il lui appartient sous sa responsabilité de décider de la suivre ou pas.

La présente convention ne modifie pas le régime des responsabilités en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme qui relèvent de la Commune.

La gestion du recours gracieux et contentieux reste du ressort de la Commune.

Le recours au service instructeur mutualisé est fait à titre gratuit.

M. le Maire propose au Conseil de demander au service commun d'instruire l'ensemble des actes cités à l'annexe 1.

Il précise que le service mutualisé pourra instruire les autorisations de droit des sols des communes des communautés de commune de Chalamont, de Chalaronne centre, et de Dombes Saône Vallée en plus de la CCCD.

Arrivée S. Farenc

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de dénoncer la convention en date du 26 octobre 2007 conclue entre la commune et le service instructeur de la DDT de l'Ain.
- Décide de confier l'instruction des actes en application du droit des sols au service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes Centre Dombes
- Approuve à cette fin le projet de convention annexé à la présente et relatif à la mise en place du service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes Centre Dombes
- Autorise M. le Maire à signer avec la Communauté de Communes Centre Dombes ladite convention.
- Décide d'autoriser le service instructeur de la DDT à reverser les archives ADS de la commune des 10 dernières années au service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes Centre Dombes
- D'autoriser le SIEA à donner accès au service instructeur de la Communauté de Communes Centre Dombes aux documents numérisés de la commune (PLU, Réseaux).
- Prend l'engagement de procéder à une déclaration auprès de la CNIL en vue d'autoriser le transfert de données numériques nominatives concernant ses demandes d'autorisation d'urbanisme.

4. Personnel. Modification du tableau des emplois

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le Tableau des Emplois.

Suite au départ d'un agent du service administratif et à la réorganisation des missions et de l'accueil au secrétariat de mairie, il convient de créer trois postes à temps incomplet :

- deux postes sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe d'une durée de 28 heures, emplois permanents à temps incomplet.
- un poste sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe d'une durée de 7h, emploi permanent à temps incomplet.

M. le Maire rappelle que les dotations d'Etat vont diminuer dans les années à venir d'environ 12 000 €. Cette réorganisation va permettre de gagner une dizaine d'heure au secrétariat. Afin d'optimiser l'accueil au public, certaines tâches vont être revues, par exemple les sacs jaunes seront en libre-service. L'accueil pour l'urbanisme se fera uniquement sur rendez-vous. L'ouverture du secrétariat de mairie se fera un samedi sur deux dès le 9 janvier.

G. Devrieux informe le Conseil Municipal de la méthode mise en œuvre pour cette réorganisation.

Y Dhomont pense que le secrétariat doit rester ouvert tous les samedis. M. le Maire précise que la fermeture n'empêchera pas les élus de recevoir les habitants sur rendez-vous.

M. Girer rappelle que la masse salariale représente environ 400 000 euros, les dotations vont diminuer de 30 000 € par an. Il précise qu'il a échangé avec un élu de Montagnat, commune de 2 000 habitants, où le secrétariat est assuré par seulement deux secrétaires.

M. le Maire précise que certaines missions peuvent être effectuées par des entreprises privées cela ne fait que changer l'imputation budgétaire, le coût est toujours là.

Par ailleurs, M. le Maire précise qu'il convient de créer :

- un poste sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe d'une durée de 17h47 emploi permanent à temps incomplet
- un poste sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe d'une durée de 8h72 emploi permanent à temps incomplet.

M. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces créations de poste à compter du 1^{er} janvier 2015.

5. Motion de soutien à l'AMF : baisse des dotations

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée de la motion de soutien à l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'Etat. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Mionnay rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal de Mionnay, à l'unanimité, soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

6. Centres aérés. Participation de la commune Eté 2014

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 mai 2014, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2014. Cette participation a été fixée à 2,14 euros par jour par enfant.

Il présente au Conseil les états de présence communiqués par différents organismes ayant mis en place des journées de loisirs pour les enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit qu'il sera attribué :

- Au Centre de Loisirs de Tramoyes : 211,86 €
- Au Centre de Loisirs « le Blé en Herbe » de St André de Corcy : 308,16 €

Soit un total de 520,02 € pour 243 jours pour 44 enfants.

7. Personnel communal. Subvention vacances enfants été 2014

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 16 mai 2014 par laquelle il décidait de renouveler pour l'année 2014 l'aide aux vacances des enfants du personnel, et par laquelle il fixait les montants maxima de ces aides, sur la base des tarifs de prestations transmis par la Préfecture.

Il rappelle que pour : un enfant, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 171 €.

Deux enfants, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 209 €.

Trois enfants, la somme maximum pouvant être perçue a été fixée à 257 €.

Il soumet à l'assemblée les demandes de deux agents municipaux.

M. Roucayrol ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à un agent la somme de 203 €, et la somme de 152,25 € à un second agent.

8. Commissions municipales. Modifications

M. le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, modifie la composition des commissions municipales comme suit :

COMMISSION	RESPONSABLE	SUPLÉANTS AU RESPONSABLE	MEMBRES
Cimetière	T.Lapalu	A. Fayot, ML Venditti	N.Curtet, S. Farenc,
Crèche/ Relais Assistants Maternelles	G.Devrieux	A.Fayot, N.Garampon	T.Lapalu
Fleurissement	N.Curtet	F.Roucayrol	A.Fayot
Logements	G.Devrieux	A.Fayot N.Garampon,	T.Lapalu, N.Curtet, F.Roucayrol

M. le Maire précise qu'il a omis dans le point précédent concernant le secrétariat de Mairie d'informer du futur congé maternité de la secrétaire générale. Une annonce est parue pour recruter un remplacement pour début 2015.

9. Comptes rendus des commissions

- M. Girer donne compte rendu de la réunion du 26 septembre qui avait pour objectif de présenter le projet d'extinction de l'éclairage public sur deux quartiers tests : une partie de Polleteins et une partie du chemin de la Forêt.

10. Eclairage public. Projet d'extinction partiel Test.

M. le Maire rappelle le projet d'expérimentation de coupure de l'éclairage public sur une partie de la commune.

Par ailleurs, M. le Maire précise la réglementation qui s'applique notamment aux Eglises qui prévoit depuis le 1^{er} juillet 2013 l'extinction au plus tard à compter de 1 heure du matin des façades des bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'éteindre l'éclairage public à compter du week-end du 25-26 octobre sur les postes de la Forêt et Polleteins II avec une coupure de l'éclairage de 23 heures à 5h30 du matin.
- Décide d'éteindre conformément à la réglementation en vigueur à compter de 1 heure du matin les éclairages de l'Eglise de Mionnay et précise que cet éclairage ne devra pas être rallumé le matin puisque ne devant pas être rallumé avant le coucher du soleil.

11. Questions diverses

- M. Lapalu rappelle la visite des bâtiments communaux par la commission bâtiments.
- T. Lapalu fait un point du marché forain. Un nouveau fromager a intégré le marché. Un poissonnier et une personne qui vend des gâteaux devraient prochainement arriver.
- A. Rey pour la commission festivité rappelle la cérémonie du 11 novembre à venir. Il est proposé aux élus de se retrouver après la cérémonie pour déjeuner ensemble.
- Y. Dhomont précise que la commune de Monthieux n'a pas souhaité adhérer à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Dombes (PNR).
- M. le Maire informe le Conseil qu'il a été désigné représentant au conseil d'administration du PNR.
- E. Fleury pour la commission emploi rappelle le rendez-vous prévu avec deux personnes pour aider la commission à démarcher de nouveaux parrains.
- S. Farenc précise l'opération collecte des bouchons organisée par le Conseil Municipal des Enfants le samedi 4 octobre. Le président d'handisport a présenté aux enfants la suite donnée à la collecte.
- S. Farenc informe le Conseil que le CME a également listé les endroits dangereux sur la commune. Une réunion sera organisée avec la commission sécurité et voirie.
- S. Farenc rappelle la préparation du 11 novembre avec le CME.
- F. Ducray précise que la commission association va se réunir le 18 novembre pour étudier les demandes de subvention des associations.
- F. Ducray pour la commission communication précise que la Lettre de Mionnay d'octobre va être bientôt distribuée.
- T. Lapalu informe le Conseil que différents devis ont été demandés, notamment pour les portails du cimetière et des boules, ou pour l'abri bus de la place A. Chapel.
- S. Farenc demande si la voirie sur la RD 1083 au niveau des travaux d'assainissement va être reprise ? M. le Maire lui précise que cela va effectivement être le cas.
- M. Girer s'interroge sur l'emplacement du panneau 70 en sortie nord du village. Il semblerait qu'il est été déplacé.
- M. le Maire précise que des contrôles sont organisés par les gendarmes afin de veiller à l'application de l'arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds la nuit sur la RD 1083.
- Y. Dhomont informe le Conseil qu'il a pris contact avec une société qui travaille dans la vidéosurveillance.

- M. Le Maire précise que le Major de gendarmerie doit venir présenter lors du prochain conseil le bilan de l'opération voisins vigilants.
- N.Curtet rappelle que le fleurissement d'automne va débiter.
- ML Venditti informe le Conseil que la médiathèque organise une soirée contes le 14 novembre à la salle polyvalente.
- G. Devrieux précise qu'une réunion a eu lieu avec les intervenants des TAP afin de faire un bilan de la première période. Leurs retours ont été positifs. N Garampon ajoute que le retour des parents semble également positif.
- G. Devrieux informe le Conseil d'une rencontre avec la DDCS afin d'envisager la création d'un accueil collectif de mineurs pour les temps TAP. Une prochaine rencontre avec la CAF sera organisée.
- M. le Maire sera accompagné de T. Lapalu pour l'assemblée générale de l'Association des Maires le samedi 8 novembre.
- M. le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu à l'assemblée générale du syndicat des eaux Dombes Saône avec F. Ducray. Le renforcement en eau potable du secteur du golf est programmé sur 2015.
- M. le Maire s'est également rendu à l'assemblée générale du syndicat d'énergie et d'E-communication.
- M. Fayard demande s'il est possible de revoir le fonctionnement des feux piétons sur la RD 1083 vers l'école primaire. Ils ne passent pas au vert dès que les voitures sont arrêtées.

La Secrétaire de Séance, Françoise DUCRAY

Le Maire, Henri CORMORECHE

